

Département de Seine et Marne
Commune d'Othis

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Réglementation du stationnement parking de l'Espace Balavoine à l'occasion de la manifestation « Othis en fête » du vendredi 21 juin 2024 à 16h au dimanche 23 juin 2024 à 03h du matin.

Le Maire d'Othis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU que l'organisation par la commune de la manifestation « Othis en fête » nécessite de fermer l'accès au parking de l'Espace Balavoine du vendredi 21 juin 2024 à 16h au dimanche 23 juin 2024 à 03h du matin.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement du parking de l'Espace Balavoine, 6 avenue Gérard de Nerval à OTHIS, sera fermé, du vendredi 21 juin 2024 à 16h00 au dimanche 23 juin 2024 à 03h du matin.

Article 2 : Tous les véhicules en infraction seront verbalisés et transportés en fourrière (article R 417-10 du code de la route).

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, sur les barrières de police utilisées pour le blocage de la circulation.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële et la Police Municipale d'Othis sont chargées, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est adressé à :

- Gendarmerie de Dammartin-en-Goële
- Le centre des Secours des Pompiers de Dammartin-en-Goële
- La Police Municipale d'Othis
- Monsieur le Responsable des Services Techniques

Fait à Othis, le 17 juin 2024

Viviane DIDIER
Maire d'Othis.

